

CONVOCAATION DU 07 FEVRIER 2008

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 20 FEVRIER 2008**

L'an deux mil huit, le vingt février à 18 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique CHAUVEL, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Claude BAZIRE, Georges CAVEDONI, Pierre COSTE, Claude JACQUES, Raymond VARIN, Christophe VOISIN, Martine VANDAMME.

Absents excusés :

Monsieur Olivier VIDAL qui donne pouvoir à Monsieur Pierre COSTE  
Madame Ginette FACON

Madame Martine VANDAMME a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire des différents budgets et comptes qui vont être étudiés lors de la présente réunion.

### **BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE**

Le Budget Primitif 2008 de la Commune est voté par chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	547 000.00 Euros	547 000.00 Euros
INVESTISSEMENT	558 000.00 Euros	558 000.00 Euros

#### **VOTE PAR CHAPITRE :**

FONCTIONNEMENT : POUR : 09 CONTRE : 0  
INVESTISSEMENT : POUR : 09 CONTRE : 0

En ce qui concerne le budget 2008 de la commune, le percepteur affirme que la situation est saine.

## **BUDGET PRIMITIF 2008 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2008 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté par chapitre par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	26 000.00 Euros	23 000.00 Euros
INVESTISSEMENT	235 000.00 Euros	100 000.00 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 09 CONTRE : 0  
INVESTISSEMENT : POUR : 09 CONTRE : 0

Aucune augmentation n'est prévue sur la participation communale au niveau de la facture d'eau.

Il a été décidé de ne toujours pas mettre en place de participation communale en assainissement.

## **DEPENSES INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2008**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2008 de la Commune :

TRAVAUX
REFECTION DE LA DERNIERE PARTIE DES VITRAUX
REFECTION D'UNE PARTIE DES JOINTS DE L'EGLISE
ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES RUES FRIMOUSSE ET ANCIENS RESERVOIRS
REFECTION DE ROUTES
REFECTION DE LA TOITURE EN FACADE DE LA SALLE « LA BERGERIE »
ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA D 68

## **SUBVENTIONS 2008**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2008 :

JEUNESSE PONGISTE SOTTEVILLE-SUR-MER	750.00 Euros
ASSOCIATION ANCIENS COMBAT SOTTEVILLE SUR MER	500.00 Euros
CLUB DE L'AMITIE SOTTEVILLE-SUR-MER	1000.00 Euros
COOPERATIVE SCOLAIRE SOTTEVILLE-SUR-MER (livres)	200.00 Euros
ASSOCIATION « LES LUCIOLES » SOTTEVILLE-SUR-MER	2000.00 Euros
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (A.B.C) (Livres)	500.00 Euros
ASSOCIATION A.B.C (salaire+ fonctionnement)	4 400.00 Euros
ASSOCIATION A.B.C (pôle Internet)	1 600.00 Euros
ASSOCIATION A.B.C (Echo des Falaises)	480.00 Euros
ALLIANCE ET CULTURE	250.00 Euros
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE FONTAINE-LE-DUN	200.00 Euros
STADE VALERIQUAIS GYM ET DANSE	160.00 Euros
F.N.A.C.A FONTAINE-LE-DUN	150.00 Euros
STADE VALERIQUAIS FOOTBALL	100.00 Euros
A.D.M.R FONTAINE-LE-DUN	300.00 Euros
L'ASSIETTE FONTAINE-LE-DUN	200.00 Euros
BANQUE ALIMENTAIRE FONTAINE-LE-DUN	120.00 Euros
OTAF	200.00 Euros
ATHLETIC CLUB VEULAIS	160.00 Euros
ATHLETIC CLUB VEULAIS (Course des falaises)	100.00 Euros
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	180.00 Euros
C.O.F FONTAINE-LE-DUN	200.00 Euros
ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE VEULAIS	16.00 Euros
MOTO CLUB DE SOTTEVILLE-SUR-MER	400.00 Euros
DRAKKAR	200.00 Euros
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	150.00 Euros
BANQUE ALIMENTAIRE	151.00 Euros
VDA-VDE	150.00 Euros
COMITE DES FETES DE SOTTEVILLE-SUR-MER	500.00 Euros
ASSOCIATION BECQUEREL	150.00 Euros
TOTAL	15 467.00 Euros

Les subventions ne sont que des prévisions.

Elles seront versées à condition que les associations fournissent une demande écrite avec les comptes et un RIB.

## **CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2008 sont les suivantes, sous réserve de recevoir les appels des syndicats concernés :

S.I.V.O.S	32 000.00 Euros
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS	6 700.00 Euros
COLLEGE DE SAINT VALERY EN CAUX	4 000.00 Euros
SYND DU COLLEGE SAINT VALERY EN CAUX	740.19 Euros
ENTREES PISCINES	500.00 Euros
SYND INTER ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ (Remboursement des annuités d'emprunts souscrits pour le compte de la commune)	11 136.37 Euros
SYND INTER ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ (Remboursement des emprunts pour financer la part syndical sur les travaux de renforcement et/ou d'extension)	2 529.00 Euros
MISSION LOCALE	465.60 Euros
A.N.E.L	100.00 Euros
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	100.00 Euros
C.A.U.E	43.00 Euros
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT/EAU	310.00 Euros
A.R.E.H.N	80.00 Euros
C.T.S.N	75.00 Euros
TOTAL	58 779.16 Euros

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE SAINT VALERY EN CAUX**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la fiscalisation de la participation et d'inscrire au Budget Primitif 2008 la somme de 740.19 Euros.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE FONTAINE-LE-DUN**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la fiscalisation des participations et inscrire au Budget Primitif 2008 les sommes suivantes à savoir :

- Remboursement des annuités d'emprunts souscrits pour le compte des communes pour un montant de 11 136.37 Euros

- Remboursement des emprunts pour financer la part syndical sur les travaux de renforcement et/ou d'extension pour un montant de 2 529.00 Euros.

De plus en ce qui concerne les travaux de la 21<sup>ème</sup> tranche d'éclairage Public (Rue des Anciens Réservoirs et Rue des Chênes), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au Budget Primitif 2008, le montant de la participation à savoir 2 681.88 Euros.

## **APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT DE TRAVERSE RUES FRIMOUSSES ET ANCIENS RESERVOIRS**

Madame Le Maire souligne qu'un appel d'offres a été lancé au mois de décembre pour l'aménagement de traverse dans les rues Frimousse et des Anciens Réservoirs. L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 8 Février 2008.

Madame Le Maire présente le rapport d'ouverture de plis ainsi que le tableau d'ouverture de plis.

Après avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à choisir officiellement les entreprises suivantes :

LOT	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT TTC
1	VOIRIE ET ESPACES VERTS	GAGNERAUD	132 572.00
2	ASSAINISSEMENT	NFEE	94 930.00
		PRESTAPLAN (7%)	15 800.00
		TOTAL	242 702.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département ainsi que dans le cadre de la DGE. Il sera également demandé de pouvoir commencer les travaux avant l'accord de subvention.

## **EAU TAXE COMMUNALE**

Madame Le Maire précise que la Générale des Eaux reverse à la Commune les taxes eau encaissées pour le compte de la Commune. Le montant s'élève à la somme de 2 393.62 Euros. Le Conseil Municipal accepte ce montant.

## **REMBOURSEMENT SINISTRE**

Madame Le Maire rappelle qu'un sinistre a eu lieu sur la toiture de l'église le 08 novembre 2007.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement du Cabinet LE CANN d'un montant de 345.27 Euros. Madame Le Maire est autorisée à émettre un avis des sommes à payer.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier, concernant la demande de permis de construire de Monsieur et Madame CHANGARNIER, dans lequel ils demandent l'autorisation du dépassement du coefficient d'occupation des sols dans la limite de 20%, comme l'y autorise la loi. Après délibération le Conseil Municipal vote de la façon suivante :

VOTE :    POUR : 9    CONTRE : 0

## **DECLASSEMENT TERRE**

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier concernant le déclassement des terres et le dégrèvement des taxes foncières sur les 19,9305 hectares achetés par Monsieur ANTHEAUME Denis. Après délibération le Conseil Municipal vote de la façon suivante :

VOTE :    POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENSION : 1

Madame Le Maire prendra contact avec le notaire et monsieur Philippe DUFOUR, Maire du Bourg Dun.  
Une lettre sera adressée aux intéressés.

## **DIVERS**

Madame le Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour ces sept années travaillées en bonne intelligence.

L'inauguration de la nouvelle mairie aura lieu le samedi 23 février, et pour couper le ruban on trouvera d'un côté Mlle Carla VOISIN, la dernière née Sottevillaise et de l'autre M. Pierre COSTE, le plus ancien conseiller municipal en remplacement de madame BLONDEL, empêchée par raisons de santé.

La séance est levée à 20 h 05